

**DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION D'UNIDROIT  
LORS DE LA 80<sup>ème</sup> SESSION (ROME, 17 AU 19 SEPTEMBRE 2001)**

**Point n°1 – Adoption de l'ordre du jour (C.D. (80) 1 prov.)**

*Le Conseil de Direction a adopté l'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat avec quelques modifications de l'ordre des travaux.*

**Point n°2 – Rapport sur l'activité de l'Institut en l'an 2000 (C.D. (80) 2)**

*Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Secrétaire Général sur l'activités de l'Institut en l'an 2000 et a convenu que le Conseil se réunirait en session spéciale immédiatement avant sa 81<sup>ème</sup> session pour examiner le rôle futur d'UNIDROIT.*

**Point n°3 – Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction (C.D. (80) 3)**

*Sur proposition du Président, le Conseil de Direction a nommé M. Roland Loewe et Mme Anne-Marie Trahan premier et second Vice-Présidents respectivement, jusqu'à la 81<sup>ème</sup> session du Conseil.*

**Point n°4 – Etat de la mise en œuvre et promotion des Conventions d'UNIDROIT (cf. C.D. (80) 2)**

*Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des informations communiquées par le Secrétariat concernant la mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT.*

**Point n°5 – Elaboration du projet de budget pour l'exercice financier 2002 (C.D. (80) 4)**

*Le Conseil de Direction a félicité le Secrétariat pour avoir réussi à maintenir ses dépenses à un niveau peu élevé et pour avoir pu recouvrer des arriérés de contributions auprès de ses Etats membres ; il a approuvé la soumission à la Commission des Finances du projet de budget pour l'exercice financier 2002.*

**Point n°6 – Organisation du 4<sup>ème</sup> Congrès de droit privé pour la célébration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation d’UNIDROIT (C.D. (80) 5)**

*Le Conseil de Direction a autorisé le Secrétaire Général à procéder à toute modification nécessaire du Programme du 4<sup>ème</sup> Congrès de droit privé à la lumière des suggestions faites par les membres du Conseil.*

**Point n°7 – Les Principes relatifs aux contrats du commerce international (C.D. (80) 6)**

*Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des informations communiquées par le Secrétariat et les membres du Conseil concernant les façons dont les Principes d’UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international sont utilisés de par le monde et a exprimé ses meilleurs vœux au Groupe de travail pour le succès de ses travaux.*

**Point n°8 – Les garanties internationales portant sur des matériels d’équipement mobiles (C.D. (80) 7)**

*Le Conseil de Direction a pris note des préparatifs pour la Conférence diplomatique pour l’adoption d’une Convention relative aux matériels d’équipement mobiles et d’un Protocole aéronautique et a autorisé le Secrétariat et les membres du Conseil de Direction qui participeront à ladite Conférence à prendre des décisions lors de la Conférence diplomatique relatives aux amendements proposés au projet de Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d’équipement mobiles et au projet de Protocole aéronautique, à condition que ces amendements soient compatibles avec la ligne politique de l’Institut, et à prendre toute autre action nécessaire pour garantir la conclusion positive du projet portant sur les matériels d’équipement mobiles.*

*Le Conseil de Direction a recommandé que chacun de ses membres s’efforce de faire partie de la délégation de son pays à la Conférence diplomatique.*

*Le Conseil de Direction, en prenant note du fait que le Gouvernement sud-africain avait indiqué qu’il ne serait pas en mesure d’assurer les fonctions de dépositaire de la future Convention d’UNIDROIT, a autorisé le Secrétariat d’UNIDROIT à proposer UNIDROIT comme dépositaire.*

**Point n°8 a) Avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel d’équipement spatial au projet de Convention d’UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d’équipement mobiles (C.D. (80) 7 a))**

*Le Conseil de Direction a autorisé le Secrétariat à transmettre l’avant-projet de Protocole spatial, communiqué à UNIDROIT par le Groupe de travail spatial, aux Gouvernements membres et à convoquer la première session du Comité d’experts gouvernementaux d’UNIDROIT après qu’un Comité pilote et de révision, composé entre autres de membres du Conseil de Direction, ait eu la possibilité d’examiner l’avant-projet de Protocole spatial à la lumière des*

*textes du projet de Convention et du projet de Protocole aéronautique qui seront adoptés à la Conférence diplomatique au Cap et des résultats du mécanisme de consultation ad hoc du Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies (COPUOS). Le Conseil de Direction a également autorisé le Secrétariat à inviter à ladite session les Etats membres du COPUOS qui ne sont pas membres d'UNIDROIT ainsi que le Bureau des Nations Unies des affaires spatiales.*

*Le Conseil de Direction a également adopté une Résolution (ci-jointe) demandant instamment aux Etats membres de procurer, directement ou indirectement, au Secrétariat les ressources nécessaires pour doter le Groupe de travail spatial d'UNIDROIT du financement nécessaire pour qu'il puisse répondre aux sollicitations de son expertise qui sont à prévoir dans les 12 prochains mois.*

**Point n°9 – Le franchisage (C.D. (80) 8)**

*Le Conseil de Direction a exprimé sa satisfaction pour les progrès faits dans l'élaboration de la Loi modèle et a convenu de convoquer une réunion d'un sous-comité juste avant la prochaine session du Conseil pour examiner le projet de Loi modèle sur le franchisage qui sera soumis au Conseil pour approbation lors de cette session.*

**Point n°10 – Les principes et règles de procédure civile transnationale (C.D. (80) 9)**

*Le Conseil de Direction a pris note de l'état des travaux du Groupe de travail conjoint ALI/UNIDROIT pour l'élaboration des Principes et règles de procédure civile transnationale et a demandé au Secrétariat de transmettre le projet de Principes et règles aux membres du Conseil avant la 81<sup>ème</sup> session du Conseil.*

**Point n°11 – Les règles uniformes applicables aux transports (C.D. (80) 10)**

*Le Conseil de Direction a approuvé la proposition de Projet de Protocole additionnel à la CMR présentée par M. Putzeys.*

**Point n°12 – Adoption du Programme de travail pour la période triennale 2002-2004  
(C.D. (80) 11)**

*Le Conseil de Direction a approuvé le rapport du Sous-comité sur le Programme de travail après avoir souligné que les trois propositions de nouveaux sujets figureraient sur une liste de réserve en vue de travaux futurs, sous réserve de trouver des ressources externes humaines et financières.*

*A la lumière des commentaires favorables reçus de la part des Gouvernements et du secteur bancaire à propos du sujet sur les marchés de capitaux, le Conseil a autorisé le Secrétaire Général, si les ressources le permettent, de convoquer un ou plusieurs comités d'étude sur les aspects de droit privé des transactions sur les marchés de capitaux transnationaux et*

*connexes. Les travaux doivent se concentrer sur (i) les sûretés sur des titres détenus dans le cadre de systèmes de détention indirecte et les autres opérations menées au sein d'institutions de compensation et de règlement ; (ii) les règles matérielles applicables aux transactions "délocalisées" ; (iii) l'assistance pour développer les négociations de titres sur les marchés émergents ; (iv) l'élaboration de critères pour les "titres globaux" ; et (v) la faisabilité de l'élaboration de règles harmonisées pour les offres publiques sur le plan universel.*

**Point n°13 – Nomination des correspondants de l'Institut (C.D. (80) 12)**

*Le Conseil de Direction a nommé les personnes suivantes correspondants de l'Institut : M. Mohamed ABOUL-ENEIN (Egypte), Mme Cecilia FRESNEDO (Uruguay), M. Geoffrey HAZARD (Etats-Unis d'Amérique), M. Souichirou KOZUKA (Japon), M. Guy LEFEBVRE (Canada), M. Lance LIEBMAN (Etats-Unis d'Amérique), M. Peter NESGOS (Canada), M. Howard ROSEN (Royaume-Uni), Mme Amélia SALEHABADI (Canada), M. Folarin SHYLLON (Nigéria), M. Rolf STÜRNER (Allemagne) et Mme Hernany VEYTIA (Mexique).*

**Point n° 14 – Programme de coopération juridique (C.D. (80) 13; Etude LXV – Bourses exéc. 14)**

*Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des informations communiquées par le Secrétariat et a approuvé le rapport du Sous-comité du Conseil sur les bourses.*

**Point n° 15 – Etat de la bibliothèque (C.D. (80) 14)**

*Le Conseil de Direction a pris note des informations données par le Secrétariat sur l'état de la Bibliothèque et a félicité le personnel de la Bibliothèque pour son travail.*

**Point n° 16 – Revue de droit uniforme et autres publications (C.D. (80) 15)**

*Le Conseil de Direction a pris note des informations données sur ce sujet et a souligné l'importance que revêt une meilleure commercialisation des publications d'UNIDROIT.*

**Point n°17 – Révision du Statut organique d'UNIDROIT (C.D. (80) 16)**

*Le Conseil de Direction a approuvé les propositions du Secrétariat qui figurent dans le document C.D. (80) 16.*

**Point n°18 – Site d'UNIDROIT sur Internet et bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT (C.D. (80) 17)**

*Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des travaux menés en ce qui concerne le site Internet.*

**Point n°19 – Fondation de droit uniforme et base de données sur le droit uniforme (C.D. (80) 18)**

*Le Conseil de Direction a convenu de faire tout son possible pour aider le Secrétariat à obtenir des informations pour la base de données sur le droit uniforme et a encouragé le Secrétariat à solliciter l'assistance des correspondants de l'Institut pour en recueillir.*

**Point n°20 – Date et lieu de la 81<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction (C.D. (80) 19)**

*Le Conseil de Direction a décidé que sa 81<sup>ème</sup> session se tiendrait à Rome au courant de la seconde moitié du mois de septembre 2002, juste après le 4<sup>ème</sup> Congrès de droit privé. Le Congrès devrait, en principe, durer deux jours, une journée serait consacrée à la réunion spéciale du Conseil pour examiner le rôle futur d'UNIDROIT et la session ordinaire du Conseil durerait eux ou trois jours.*

**Point n°21 – Divers**

*Aucune autre question n'ayant été soulevée, le Conseil de Direction a approuvé une Résolution (voir ci-joint) exprimant au Gouvernement et au peuple des Etats-Unis d'Amérique sa solidarité et participation à leur douleur pour les tragiques événements du 11 septembre 2001.*